

Monsieur Seyed Hossein SAMIMIFAR
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade de la République islamique d'Iran
4 Avenue d'Iéna, 75116 PARIS

Objet : Lettre à l'adresse du Chargé d'affaire de l'Ambassade de la République islamique d'Iran

Monsieur le Chargé d'affaires,

Je me permets de m'adresser à votre Ambassade car j'ai beaucoup d'intérêt pour l'Iran, pays à la civilisation millénaire et qui pèse sur la scène internationale.

J'ai appris la récente condamnation de quatre chrétiens dans votre pays : Monsieur Anooshavan Avedian, Monsieur Joseph Shahbazian, Madame Malihe Nazari et Madame Mina Khajavi.

Ils ont été condamnés à respectivement 10 ans de prison pour les deux chrétiens d'origine arménienne (MM. Avedian et Shahbazian) et 6 ans pour les deux femmes qui se sont converties au christianisme (Mmes Nazari et Khajavi). Leur crime serait d'être membre d'une église de maison.

Ces personnes ne faisaient qu'exercer leur liberté de pensée, de conscience et de religion ainsi que leur liberté d'expression, telles que définies dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par votre pays.

Cette nouvelle me choque profondément car j'ai la conviction que la liberté religieuse est très importante. Je ne vois vraiment pas en quoi je ferais quelque chose de mal ou d'illégal, si je me rendais chez des amis chrétiens pour prier et lire la Bible avec eux – ou chez des personnes d'autres confessions. Suivant régulièrement les actualités, j'ai également du mal à comprendre pourquoi les chrétiens subissent des arrestations, des détentions, des interrogatoires, et de longues audiences devant les tribunaux en raison de la profession de leur croyance dans le cadre privé. Je ne vois pas pourquoi l'exercice de la liberté religieuse serait interdit (et passible de poursuites) dans une maison ou un lieu privé.

Cette affaire m'amène à vous poser la question suivante : si les chrétiens ne peuvent se réunir chez eux, où sont-ils censés se rassembler pour leur culte ? Je sais qu'il y a en Iran de nombreux chrétiens, ils doivent bien pouvoir se réunir quelque part. Y-a-t-il assez d'églises dans votre pays pour les accueillir ? Les convertis au christianisme d'un autre arrière-plan religieux y sont-ils les bienvenus ? Est-ce que tout le monde peut assister à un culte dans sa langue maternelle ? La sécurité des chrétiens est-elle garantie lorsqu'ils se rassemblent pour célébrer un culte à l'église ?

Je sais que la Bible enseigne aux chrétiens d'aimer leur prochain et d'être une bénédiction pour la société où ils se trouvent. Je ne pense pas qu'ils soient, dans quelque pays que ce soit, une menace.

J'espère sincèrement que ces quatre chrétiens seront libérés et verront leur sentence annulée, ce serait un signe que la tolérance, la fraternité, la justice et le respect des Droits de l'Homme fleurissent dans votre beau pays.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de ma haute considération.

Signature :